

La biodiversité végétale de la suberaie du Parc National de Tlemcen (Nord-Ouest d'Algérie) pour son utilisation durable



Université Abou Bakr Belkaid - Tlemcen
Faculté des sciences
Département de foresterie

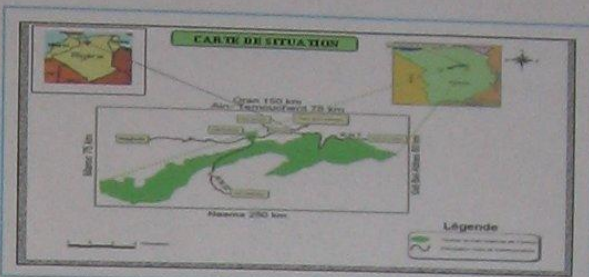
Email : barka_fatiha2@yahoo.fr

Introduction

Le parc National de Tlemcen créé en 1993 par décret 93/117 du 12 mai 1993 vient concrétiser la volonté de sauvegarder des richesses naturelles et culturelles des plus importantes. Il occupe la partie nord des monts de Tlemcen sur 8225 ha, et s'étend sur les territoires de sept (07) communes. Son aire est un ensemble d'écosystèmes riches et diversifiés et de sites naturels et historiques ayant fait jadis le renom de la ville de Tlemcen et de ses alentours.

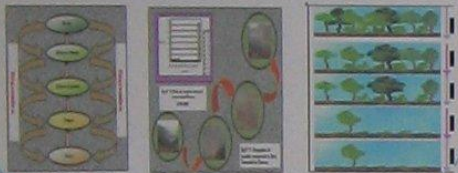
Présenté par: BARKA Fatiha et BENABDELLI Khelloufi

Conscients des missions qui sont attribuées aux parcs nationaux, les gestionnaires du Parc national de Tlemcen, œuvrent depuis une décennie pour mettre en place un programme d'actions visant aussi bien la conservation et la recherche que le développement socioéconomique et ceci dans le cadre de la gestion pour le développement durable.

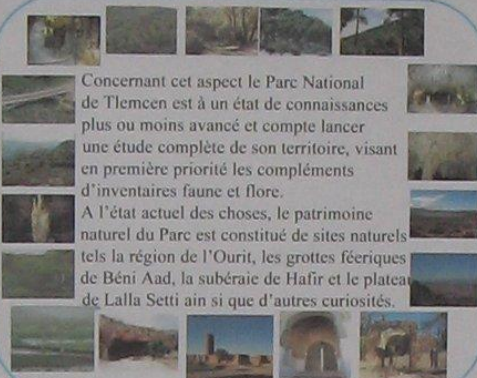


Les stades de dégradation

Ce schéma montre clairement les stades de dégradation et l'influence de la pression anthropozogène due en grande partie à l'homme et ses actions néfastes sur le milieu naturel.



Patrimoine Naturel



Concernant cet aspect le Parc National de Tlemcen est à un état de connaissances plus ou moins avancé et compte lancer une étude complète de son territoire, visant en première priorité les compléments d'inventaires faune et flore.

A l'état actuel des choses, le patrimoine naturel du Parc est constitué de sites naturels tels la région de l'Ourit, les grottes féeriques de Béni Aad, la suberaie de Hafir et le plateau de Lalla Setti ain si que d'autres curiosités.

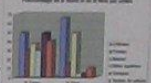
L'aire protégée regroupe un patrimoine faunistique qui s'élève à 174 espèces dont 49 sont protégées. Les espèces placées au sommet de la chaîne trophique comme les aigles, faucons, buses et chacals, sont plus fréquemment



Les formations forestières couvrent une superficie de 4005 ha soit 48% de la superficie du Parc dont 2076 ha (25%) de forêts localisées surtout dans l'Ouest au niveau de la région de Hafir alors que les maouis couvrent 1929,13 has (23%)

et sont situés pratiquement dans une partie de la forêt de Zarifet suite aux incendies successifs qui ont touché la région.

Vers l'Est apparaît une colonisation progressive des sols par une végétation dégradée qui occupe les 30% (2467 ha) de la surface totale.



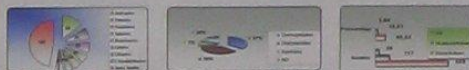
Flore Protégée

La flore présente avec 754 espèces inventoriées à ce jour soit 31,6% du patrimoine national et 24 espèces protégées soit 9,7% de la flore nationale protégée, 90 espèces à usage thérapeutique, 31 endémiques dont 09 endémiques à l'Oranie, 38 rares et 27 très rares. L'exploitation de ce graphe confirme que les principales essences forestières rencontrées sont le chêne liège, le chêne vert, le chêne zeen et le pin d'Alep.

Etat de connaissance de la flore



L'étude floristique de la région de Tlemcen montre une diversité écofloristique assez élevée. La couverture végétale est formée surtout par des espèces appartenant aux familles des Astéracées (composées), des Liliacées, des Papilionacées et des Poacées (graminées). L'analyse des types biologiques indique la prépondérance des thérophytes surtout, les autres types suivent. La comparaison des différents spectres biologiques montre l'importance des thérophytes, ce qui confirme la thérophytation.



On remarque que la proportion des strates arborées diminue tandis que les strates herbacées annuelles s'accroissent. L'abondance des thérophytes et des herbacées rend compte de la fragilité de la phytocénose actuelle. La non régénération des vivaces entraîne un changement dans la production potentielle et la composition botanique. La répartition biogéographique montre la dominance d'éléments méditerranéens dans l'Ouest - Méditerranéens et enfin les Ibéro - Mauritanisennes. Les endémiques sont presque insignifiantes. Cette situation est appelée à s'aggraver et le reste des espèces risque de disparaître dans un proche avenir.



Stratégie du Parc National de Tlemcen



A l'instar des autres parcs nationaux, celui de Tlemcen a adopté un plan de gestion, outil de travail lui permettant d'orienter et de canaliser ses actions suivant un processus allant de la connaissance du patrimoine (phase A) et de sa valeur (phase B) selon des critères préétablis et aboutissant à l'identification des objectifs de gestion ainsi que leur réalisation à court moyen et long terme (phase C).



Références bibliographiques

ANONYME - 1981 - Sauvegarde de la flore dans la région de Tlemcen.
BOUAZZA M., MAHBOUBI M., LOISEL R., BENABADJI N. - 2001 - Atlas de la flore de la région de Tlemcen. Forêt méditerranéenne (XXI, n°2, juin 2001).
PLAN DE GESTION DU PARC NATIONAL DE TLEMCEEN - 2005 (phases A et B).
QUEZEL P et SANTA S - 1983 - Nouvelle flore de l'Algérie et des régions désertiques méridionales C.N.R.S.
Cyberherbier
www.cyberherbier.fr
www.3mark.com

Conclusion

Devant la gravité et l'urgence des problèmes qui se posent, les travaux récents poursuivis en Algérie mettent l'accent sur la nécessité d'accroître tout d'abord l'efficacité des dix parcs nationaux existant actuellement. Pour comprendre le fonctionnement d'un parc dans sa gestion, nous avons étudié les grandes orientations théoriques en matière de planification. C'est le plan de gestion tel qu'il devrait être abordé avec les différentes phases du processus de planification aboutissant à un zoning cohérent qui tient compte des diverses situations.

On s'aperçoit que la question de la conservation des ressources naturelles et culturelles relève tout de même d'un mouvement conceptuel relativement récent, pour le parc national de Tlemcen - la gestion des espèces, nous avons tenté d'élaborer des stratégies de restauration et de préservation dans un concept nouveau rentrant dans l'aménagement du territoire avec des interventions multisectorielles. Les solutions pour ces problèmes ne doivent pas se limiter à la prise de mesures de conservation.

Celles-ci doivent être étendues à des actions qui permettront de mieux protéger les habitats, de mieux valoriser les éléments de la biodiversité, et de redynamiser les écosystèmes naturels en dysfonctionnement afin qu'ils puissent jouer pleinement leurs rôles de production et de protection contre d'éventuelles catastrophes écologiques; et assurer ainsi un certain équilibre environnemental pour un développement durable soutenu.